



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART &
DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
CS 70912
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE**
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

BILAN SOCIAL 2017

Conseil d'Administration

Séance du 30 mars 2018

Délibération n° DELIB_03_RH_18_03_30_BILAN_SOCIAL_2017

L'an deux mille dix-huit, le 30 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 12 mars 2018.

VU

- La loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- La loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Le règlement intérieur de l'Etablissement (Délibération n° DELIB_02_ADM_17_12_15_REG_INT_ESADMM) ;
- les statuts de l'Etablissement ;

CONSIDERANT

- L'avis du Comité Technique du 13 février 2018.

La Présidente,

EXPOSE

Le bilan social est une photographie du personnel de l'Etablissement à un moment donné, soit le 31 décembre 2017. Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et permet de déceler les axes de progrès et les points forts de l'Ecole.

Il complète et enrichit le Rapport sur l'état de la collectivité, document réglementaire transmis à la Direction générale des collectivités locales.

Les données ci-après concernent donc les agents présents au 31 décembre 2017, à savoir les fonctionnaires stagiaires ou titulaires et les contractuels sur postes permanents ou remplaçants.

Dans plusieurs domaines, des comparaisons sont faites avec les données disponibles sur les années antérieures.

Pour 2017, il est à noter les éléments suivants :

- Quatre agents sont partis à la retraite en 2017 (3 enseignants et le Directeur Général). Ces départs ont impacté la masse salariale puisque le Directeur Général a été remplacé qu'au 1^{er} octobre 2017 et les agents recrutés pour remplacer les agents partis à la retraite disposent d'une moindre rémunération (premier grade du cadre d'emploi).

- La masse salariale a été impactée par l'application du Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). Pour information, le PPCR a engendré les hausses suivantes :

- 2016 : 7 623 € ;
- 2017 : 31 035 € ;

- La filière administrative reste très féminisée, contrairement à la filière culturelle. Néanmoins, depuis 2012, les recrutements ont permis de recruter plus de femmes sur des emplois permanents d'enseignants :

- o Professeurs enseignement artistiques : 9 hommes et 6 femmes ;
- o Assistants enseignement artistiques : 3 hommes et 5 femmes ;

- L'ESADMM tente, dans la mesure du possible, et conformément à la réglementation, de réduire le nombre d'agents non titulaires, sachant que le recrutement d'agent titulaire dans le grade des professeurs d'enseignement artistique est complexe au vu des particularités des postes et de l'absence régulière de concours.

- Les actions significatives en 2017 en matière d'hygiène et de sécurité : :

- Formations des agents
- Nouvelle centrale incendie (travaux Ville de Marseille)
- Réhabilitation des sanitaires du Patio C (travaux Ville de Marseille)
- Renforcement des contrôles réglementaires du bâtiment.

- Il est constaté une hausse des accidents de travail par rapport à 2016, sachant que 7 accidents relèvent des accidents de trajet et que ces accidents de travail n'ont entraîné que 5 jours d'arrêt.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan social 2017 conformément aux modalités ci-jointes (cf. PJ N°1).

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 18 |
| Nombre de membres présents | 13 |
| Nombre de suffrages exprimés | 15 |
| Votes pour | 15 |
| Votes contre | — |
| Abstentions | — |

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 30 mars 2018.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le 3/04/18.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 5/04/18

